

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

| |
|---|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE AD102 Méthode d'Organisation et de Gestion | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | ECAD1B02AD102 | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Nancy ROUELLE (nancy.rouelle@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement vise à sensibiliser l'étudiant au métier d'assistant de direction ainsi qu'aux principales tâches et activités qui incombent à l'assistant(e) de direction et à développer les compétences et capacités nécessaires à l'exercice de sa future fonction.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.2 Agir comme interface dans les relations internes et externes de l'organisation
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
 - 2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers
 - 2.6 Diffuser de l'information au sein de l'équipe
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit
 - 3.2 Utiliser adéquatement les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.4 Évaluer sa pratique professionnelle pour évoluer
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Gérer l'agenda, les plannings et le suivi des différents projets, dossiers et actions
 - 5.4 Gérer les priorités et son stress
 - 5.5 Gérer et suivre l'information imprimée et numérique : classer, archiver, dispatcher

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'Unité d'Enseignement, l'étudiant(e) sera capable :

- de se projeter dans son futur rôle d'assistant de direction ;
- d'identifier les réalités et exigences du métier ainsi que les multiples débouchés possibles selon les divers secteurs d'activités ;
- de prendre conscience et connaissance de son rôle d'intermédiaire dans les relations professionnelles ;
- de mettre à profit les capacités et compétences acquises pour la réalisation des tâches inhérentes à la fonction d'assistant(e) de direction ;
- de s'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions, demandes et tâches d'un assistant(e) de direction ;
- de classer, d'archiver et d'appliquer la GED ;
- d'utiliser de manière appropriée les outils de communication interne et externe ;
- de se tenir informé(e) de l'évolution des outils utiles à la fonction (outils en ligne ou collaboratifs, nouveaux logiciels, applications,...) et de pouvoir les utiliser à bon escient.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD1B02AD102C Méthode d'organisation et de gestion 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B02AD102C Méthode d'organisation et de gestion 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Méthode d'organisation et de gestion | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 3_ECAD1B02AD102C | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Nancy ROUELLE (nancy.rouelle@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à sensibiliser l'étudiant au métier d'assistant de direction ainsi qu'aux principales tâches et activités qui incombent à l'assistant(e) de direction et à développer les compétences et capacités nécessaires à l'exercice de sa future fonction.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable :

- de se projeter dans son futur rôle d'assistant de direction ;
- d'identifier les réalités et exigences du métier ainsi que les multiples débouchés possibles selon les divers secteurs d'activités ;
- de prendre conscience et connaissance de son rôle d'intermédiaire dans les relations professionnelles ;
- de mettre à profit les capacités et compétences acquises pour la réalisation des tâches inhérentes à la fonction d'assistant(e) de direction ;
- de s'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions, demandes et tâches d'un assistant(e) de direction ;
- de classer, d'archiver et d'appliquer la GED ;
- d'utiliser de manière appropriée les outils de communication interne et externe ;
- de se tenir informé(e) de l'évolution des outils utiles à la fonction (outils en ligne ou collaboratifs, nouveaux logiciels, applications,...) et de pouvoir les utiliser à bon escient.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les principaux points développés sont :

- le métier d'assistant de direction,
- la prise de notes,
- l'organisation et la gestion du temps,
- l'utilisation adéquate des outils de communication internes et externes,
- le classement papier et numérique, GED et archivage,
- les réunions,
- la gestion des imprévus.

Démarches d'apprentissage

- Alternance de mises en situation, cas pratiques et théorie.
- Prise de note des informations énoncées lors des séances. L'étudiant(e) pourra utiliser comme support les présentations PowerPoint disponibles sur ConnectED.

La participation régulière et active de l'étudiant(e) à l'activité d'apprentissage permet un apprentissage progressif et performant en classe sans induire de travail supplémentaire intense à domicile.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Un accompagnement permanent du professeur lors des séances ainsi qu'une aide personnalisée en fonction des demandes.
- Le travail réalisé en grande partie en classe.
- Des applications propres à la formation et directement utilisable en stage.
- Des corrections collectives pour les étudiants présents au cours.
- Des évaluations formatives afin de fixer au fur et à mesure les matières.
- Des révisions avant les sessions d'examen.

Sources et références

Les syllabus théoriques et pratiques réalisés par l'enseignant.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les présentations Powerpoint ainsi que les syllabus théoriques et pratiques déposés au fur et à mesure sur Connected, téléchargeables et imprimables.

La prise de notes indispensable et en autonomie par les étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1, durant la session de janvier, l'évaluation porte sur un examen écrit composé d'une partie pratique et d'une partie théorique de la matière vue en classe (50% de la note finale).

A la fin du Q2, l'évaluation porte sur un travail de groupe qui consiste à l'élaboration d'un rapport à partir d'une mise en situation donnée et dont la note (50% de la note finale) est le résultat d'une note de groupe (30%) et d'une note individuelle au niveau de la participation et de l'implication (20%).

En cas d'échec lors de la note finale (Q1+Q2), l'étudiant(e) est tenu de représenter un examen oral lors de la **session du Q3** pour 100% de la note globale.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Evm | 50 | Tvs | 50 | Exo | 100 |

Evm = Évaluation mixte, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

Le caractère collectif du travail revêt une importance particulière. Chaque membre du groupe devra donc être capable de montrer sa production lors des séances en classe.

Dans ce cadre, au cas où l'enseignant remarque une non-participation ou une participation insuffisante d'un membre du groupe à l'effort collectif, l'étudiant aura une première notification et sera prié de se mettre activement au travail. En cas de seconde remarque, l'étudiant sera exclu du groupe et se verra attribuer la note de PP (pas présenté) ou PR (présence) pour la totalité de la note du cours avec l'élaboration d'un PV.

Les évaluations de ce cours forment un tout. La non-présentation d'une partie (par absence ou par non-remise) entraînera l'invalidation de l'évaluation qui résultera en un PP (Pas Présenté) au bulletin.

En cas de maladie grave et/ou d'une absence prolongée justifiée par un certificat médical lors du travail de groupe au Q2, la mention CM sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE). Cfr dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).